



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 Février 2017

L'an deux mille dix sept, le jeudi neuf février, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le trois février s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
 Nombre de membres présents : **16**
 Nombre de votants : **19**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER.

Absents excusés: Sandrine DOOLAEGHE, Véronique GUIGNE, Cécile DRAUNET, Aurélia LAURENT.

Absents non excusés: Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Bruno PAROLDO, Laurent COCHELIN.

Procurations : Sandrine DOOLAEGHE à Bernard BARAUD, Cécile DRAUNET à Pierrick CLEMENT, Aurélia LAURENT à Stéphane BARILLOT.

Secrétaires : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 12 JANVIER 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2017.

Ont voté pour : 18, contre : 0, abstention : 1.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE SPECTACLE « CHIFFON ET PORCELAINE »

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, pour le spectacle du 13 janvier dernier « chiffon et porcelaine » qui a couté 1 400.00 € à la commune, il est possible de solliciter le conseil départemental dans le cadre de l'aide à la diffusion artistique en milieu rural.

L'aide à la programmation des spectacles des compagnies des Deux-Sèvres dans les communes de moins de 6 000 habitants peut être de 480.00 € pour deux artistes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE EN REGION POITOU CHARENTES

Le Centre Régional de Promotions du Cinéma, qui émane de la Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes a pour mission, en partenariat avec les communes, la diffusion du cinéma et l'éducation à l'image.

Ainsi, par sa mission d'éducation populaire, la ligue de l'enseignement Poitou-Charentes au travers des actions développées par son service le CRPC, se donne pour objectif de contribuer par le cinéma à l'épanouissement des populations en développant conjointement 3 axes :

- donner à voir des œuvres cinématographiques grand public sur l'ensemble du territoire de la Région,
- promouvoir le cinéma « art et essai » et développer l'esprit critique par l'éducation à l'image (notamment celui du jeune public)
- accompagner tous les acteurs des territoires dans la formalisation et la mise en œuvre de leurs projets culturels locaux.

Une nouvelle convention est proposée pour une durée d'un an reconductible tacitement.

Les tarifs imposés par la CRPC sont maintenus comme suit :

- plein tarif : 5.50 €
- tarif réduit : 4.50 € (-18 ans, demandeurs d'emplois et étudiants sur justificatifs)
- tarif groupe : 3.50 € (uniquement pour les groupes scolaires, centres de loisirs et résidents d'EHPAD)

La participation demandée à la commune est calculée en fonction du nombre de séances organisées par le CRPC. Le montant de la séance est fixé à 50.00 €. Une séance est prévue tous les 15 jours . les séances organisées dans le cadre des dispositifs nationaux Ecole et Cinéma ne sont pas comptabilisées

(le nombre de séances étant évalué à 22, le montant de la participation ne devrait pas dépasser 1 100.00 €).

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'un an renouvelable tacitement.

Cette convention devra donc être dénoncée avant le 1^{er} novembre afin de la suspendre pendant la durée des travaux de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

NETTOYAGE DES VETEMENTS DE TRAVAIL

Une consultation a été réalisée afin d'envisager la location et le nettoyage des vêtements de travail des agents des cuisines et des ateliers municipaux.

Cette solution permettrait de garantir le respect des normes de nettoyage pour les agents du restaurant scolaire, dans le cadre du Plan de Maîtrise Sanitaire et, pour les agents des ateliers, s'assurer de vêtements propres.

Trois entreprises ont remis leurs propositions sur la base suivante :

	NBRE DE CHANGE HEBDO	NBRE DE PORTES	BESOIN HEBDOMADAIRE TOTAL	RLD (LOCATION ENTRETIEN)		ANETT PAYS DE LOIRE		INITIAL	
				PU HT AU CHANGE	MONTANT HEBDO HT	PU HT AU CHANGE	MONTANT HT	PU HT AU CHANGE	MONTANT HT
CUISINE									
BLOUSE FEMME	2	7	14	0.890	12.46	0.649	9.086	0.770	10.78
TUNIQUE FEMME	5	6	30	0.890	26.70	0.567	17.010	0.650	19.50
VESTE HOMME	5	1	5	0.890	4.45	0.634	3.170	0.650	3.25
PANTALON	3	7	21	0.690	14.49	0.549	11.529	0.630	13.23
TABLIER	1	10	10	0.250	2.50	0.510	5.100	0.600	6.00
SOUS TOTAL HEBDO HT					60.60		45.895		52.76
TTC					72.72		55.074		63.31
SOUS-TOTAL MENSUEL TTC					316.33		239.57		275.41
ATELIERS MUNICIPAUX									

PANTALON	1	9	9	1.190	10.71	1.200	10.800	1.350	12.15
BLOUSON	1	9	9	1.290	11.61	1.690	15.210	1.450	13.05
T SHIRT	3	9	27	0.690	18.63	0.810	21.870	0.800	21.60
TOTAL HEBDO HT (cuisine +ateliers)					101.55		93.78		99.56
TTC					106.63		98.47		104.54
TOTAL MENSUEL (TOTAL HEBDO x 4.35)					463.84		428.34		454.75
FRAIS DE MISE EN PLACE					248.82		0		0
DEPOT DE GARANTIE					489.00		0		0
DUREE DU CONTRAT				48 MOIS		48 MOIS		48 MOIS	

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur le principe de la location nettoyage des vêtements de travail des agents de restauration scolaire et des ateliers, a voté :

- pour : 14
- contre : 4
- abstention : 1

Le principe ayant été adopté, monsieur le Maire demande au conseil municipal de retenir le prestataire ANETT, moins disant, sur la base des prix unitaires proposés.

Ont voté pour : 18

Abstention : 0

Contre : 1

ACHAT D'UN ASPIRATEUR POUR L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition d'un aspirateur à poussière avec sac pour l'école maternelle :

Les prix proposés pour ces aspirateurs :

FOURNISSEUR	MARQUE	CARACTERISTIQUES	HT	TTC
ORAPI	ARGOS	10 LITRES 1 350 W CABLE 8 METRES POIDS 7 KGS DIMENSIONS 38 X 38 X 50 CM NIVEAU SONORE (dB) 58 DEPRESSION 27 kPa GARANTIE 2 ANS	113.43	136.12
MANUTAN	KARCHER	10 LITRES 1 300 W CABLE 15 METRES POIDS 8 KGS DIMENSIONS 40.6 X 32 X 43.4 CM NIVEAU SONORE (dB) 59 DEPRESSION 24.4 kPa GARANTIE 2 ANS	337.00	404.4

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition du fournisseur ORAPI pour un aspirateur de marque ARGOS pour un montant de 113.43 € HT, soit 136.12 € TTC.

Il propose également que cette dépense soit affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2188.

Ont voté pour : 18

Contre : 1

Abstention : 0

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

En décembre 2016, le conseil municipal a désigné, Conformément à l'information faite en séance du 8 septembre 2016 portant sur la signature d'une convention en vue de cet inventaire, la composition du groupe d'acteurs locaux. Ce groupe a été préalablement soumis à la CAN avant d'être soumis à délibération du Conseil Municipal :

Elu référent	Monsieur Bernard BARAUD	Maire de Frontenay-Rohan-Rohan
Syndicat de rivière	Monsieur Thierry ALLEAU	Syndicat des Trois rivières
	Madame Dominique IGLE	Technicienne syndicat des Trois rivières
Elu	Monsieur Michel MAGNERON	Conseiller municipal
Agriculteur et élu	Monsieur Thierry ALLEAU	Conseiller municipal
Agriculteur et propriétaire foncier	Monsieur Jean-François BITEAU	
Agriculteur	Monsieur Daniel BROSSARD	

Agriculteur	Monsieur Jean-Claude CANTEAU	
Agriculteur	Monsieur Alain ROBIN	
Agriculteur	Monsieur Julien BROSSARD	
Agriculteur extérieur à la commune	Monsieur Yvon COUTURIER	Siège sur la commune de AMURE
Ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement	Monsieur Marc BONNIN	
Représentant une association de protection de l'environnement	Monsieur Michel GUICHOU	
Association de pêche	Monsieur Christophe SULLET	Représentant l'AAPPMA de Frontenay-Rohan-Rohan « la Truite de mère »
Association de chasse	Monsieur Nicolas AVRARD	Représentant l'ACCA de Frontenay-Rohan-Rohan
Association de randonneurs	Madame Agnès DAUTET	
Représentant de la propriété foncière	Monsieur René ALLEAU	

La CAN demande que cette liste soit complétée par :

- un représentant de la communauté d'agglomération du Niortais
- un représentant du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin
- un représentant de l'ONEMA 79

Il n'est pas nécessaire de désigner nommément ces représentants

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Ont voté pour : 18

Contre : 1

Abstention : 0

DEMANDE D'ADHESION FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

Monsieur Le Maire a été sollicité pour une adhésion au titre de l'année 2017 au FDGDON.

Le coût de l'adhésion annuelle est de 40.00 pour le service de base (lutte contre les ragondins et les rats musqués) et 88.53 € pour les services supplémentaires (tarifs préférentiels pour la destruction de nid de frelons asiatiques et c...), soit un total de 128.53 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le principe d'une adhésion aux services de base et supplémentaires pour un montant annuel de 128.53 €.

ORGANISATION DE FORMATIONS AUX PREMIERS SECOURS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'organiser pour le personnel et les élus de la commune des sessions de formations aux premiers secours.

Cette formation pourra être dispensée par le SDIS pour un montant de 49.00 € par personne pour 8 heures de formation.

La commune prendra en charge le coût de la formation pour les agents communaux.

Les élus prendront chacun en charge le coût de leur formation.

Les dates (deux samedis matin) restent à déterminer.

Les groupes devront être compris entre 8 et 10 personnes

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

GRATUITE DES SPECTACLES PROPOSES EN 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de gratuité des spectacles qui seront présentés par la Commune pendant l'année 2017, à l'occasion de la première saison culturelle.

Ont voté pour : 15

Contre : 1

Abstention : 3

AMORTISSEMENT DES PARTICIPATIONS

Une contribution de 58.32 a été versée au SIEDS en 2016 au titre de l'extension du réseau électrique de l'allée des Jardins.

Il est nécessaire d'amortir les participations. Considérant le montant de cette contribution, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'amortir sur un an, sur l'exercice 2017, soit :

Chapitre 040 – article 2804	Chapitre 042 – article 6811
58.32	58.32

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

AVENANTS DE PROLONGATION AUX MARCHES PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UN CLSH ET D'UN PREAU, EXTENSION ET REHABILITATION DES CUISINES ET DES BATIMENTS EXISTANTS A L'ECOLE ELEMENTAIRE LA FONTAINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la troisième phase de travaux qui devait se terminer le 16 Février 2017, ont pris du retard et que les marchés doivent faire l'objet d'avenants de prolongation de délais jusqu'à la fin du mois de Mars 2017.

Cette prolongation de délais ne devrait pas remettre en cause l'ouverture de la cour aux enfants dès le retour des vacances de février.

Les lots concernés sont :

Lot 1 – démolition, abords, vrd	RINEAU TP
Lot 2 – gros oeuvre	GUILLEBEAUD
Lot 3 – charpente, bois, bardage	POUGNAND
Lot 4 – étanchéité, zinguerie	CHATEL ETANCHEITE
Lot 5 – couverture zinguerie	OLIVIER SAS
Lot 7 – menuiseries intérieures	BODIN
Lot 12 - peinture, isolation thermique	TASTET
Lot 14 – nettoyage fin de chantier	TECHNI PROPRETE
Lot 16 – électricité	BRUNET
Lot 17 – chauffage	MISSENARD
Lot 19 – serrurerie	MOYNET ALU

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces avenants.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance se termine à 22 heures.